COMMUNE DE MONTREUX

Séance du 20 juin 2012

Président	**:**	**M.**	**Grégoire FURRER**
Secrétaire	**:**	**Mme**	**Charlotte CHEVALLIER**
Scrutateurs	**:**	**M.**	**Bassam DEGERAB**
		M.	**Marcel RIEDO**
Huissier	**:**	**M.**	**Jean-Michel TALON**

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués ce mercredi 20 juin 2012 à 18h00, en l'Aula de l'Etablissement secondaire de Montreux – ESME, rue de la Gare 33 à Montreux.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mai 2012.

2. Prestation de serment d'un(e) conseiller(ère), en remplacement de :

   2.1. M. Yves Aubry (ml), démissionnaire.

3. Nomination d'un ou d'une membre suppléant(e) de la Commission de gestion (CoGest), en remplacement de :

   3.1. Mme Bibiana Streicher (plr), démissionnaire.

4. Nomination d'un ou d'une membre suppléant(e) de la Commission des finances (CoFin), en remplacement de :

   4.1. M. Anthony Huys (soc), démissionnaire.

5. Communications du Bureau notamment sur :

   5.1. la composition de la commission chargée de l'examen du rapport-préavis relatif à l'harmonisation de la participation des parents aux frais des APEMS (Accueil pour écoliers en milieu scolaire) de midi et de leur développement et à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 85'000.- pour la création d'un APEMS à Montreux-Centre ainsi qu'à un crédit complémentaire de Fr. 130'392.- pour son exploitation et pour couvrir l'évolution de ceux de Chailly et Chernex, déposé par la voie de l'urgence selon l'article 80 RCCom (15/2012) (date de la 1ère séance de commission : lundi 11 juin 2012 à 20 h. 00) ;

5.2. la composition de la commission chargée de l'examen du postulat de M. Patrick Aubort « Pour une harmonisation des tarifs de l'accueil parascolaire » (date de la 1ère séance de commission : jeudi 5 juillet 2012 à 19 h. 00).

6. Correspondance.

7. Communications de la Municipalité.

8. Motions, postulats et interpellations déposés.

9. Nominations :

9.1. pour "l'année politique" 2012 – 2013 de la présidente ou du président du Conseil communal ;

9.2. pour "l'année politique" 2012 – 2013 des première et seconde ou premier et second vice-présidents ;

9.3. pour "l'année politique" 2012 – 2013 de deux scrutatrices ou de deux scrutateurs et de deux scrutatrices suppléantes ou de deux scrutateurs suppléants ;

9.4. pour "l'année politique" 2012 – 2013 d'une ou d'un huissier du Conseil et de sa ou de son suppléant(e).

10. Rapport-préavis de la Municipalité :

10.1. relatif à l'harmonisation de la participation des parents aux frais des APEMS (Accueil pour écoliers en milieu scolaire) de midi et de leur développement et à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 85'000.- pour la création d'un APEMS à Montreux-Centre ainsi qu'à un crédit complémentaire de Fr. 130'392.- pour son exploitation et pour couvrir l'évolution de ceux de Chailly et Chernex, déposé par la voie de l'urgence selon l'article 80 RCCom (15/2012) (date de la 1ère séance de commission : lundi 11 juin 2012 à 20 h. 00).

11. Rapports des commissions :

11.1. sur les comptes 2011 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) (08/2012) (rapp. : M. Denis Golaz) ;

11.2. relatif aux comptes communaux 2011 (10/2012) (rapp. : M. Christophe Privet) ;

11.3. relatif aux comptes 2011 du Fonds culturel Riviera (11/2012) (rapp. : M. José Jorge) ;

11.4. sur la gestion de la Municipalité pour l'année 2011 (12/2012) (rapp. : M. Stéphane Barbey) ;

11.5. relatif à l'octroi d'un crédit de Fr. 1'810'500.- pour l'entretien du patrimoine privé et public communal (13/2012) (rapp. : M. Olivier Raduljica) ;

11.6. relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de Fr. 3'400'000.- au maximum, afin de permettre la conservation de plusieurs bâtiments communaux, ainsi qu'une nouvelle répartition des services communaux dans les différents bâtiments administratifs existants et réponse au postulat de M. Olivier Mark demandant « une étude en vue de démarrer l'élaboration d'un nouveau projet d'hôtel de ville » (14/2012) (rapp. majorité : M. Lionel Winkler) (rapp. minorité : M. Olivier Gfeller) ;

11.7. relatif à l'harmonisation de la participation des parents aux frais des APEMS (Accueil pour écoliers en milieu scolaire) de midi et de leur développement et à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 85'000.- pour la création d'un APEMS à Montreux-Centre ainsi qu'à un crédit complémentaire de Fr. 130'392.- pour son exploitation et pour couvrir l'évolution de ceux de Chailly et Chernex, déposé par la voie de l'urgence selon l'article 80 RCCom (15/2012) (rapp. : Mme Irina Gote) ;

11.8. relatif à la prise en considération ou non du postulat de M. Franco Meichtry se rapportant à l'étude en vue de la réalisation de trottoirs [de] type « Ville de Montreux » (rapp. : M. Christian Gaignat) ;

12. Préavis de la Municipalité :

12.1. relatif à la reconnaissance de l'intérêt publics régional et à l'adoption du principe d'un financement par la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) d'une étude d'opportunité et de faisabilité d'une ou de plusieurs fusions et/ou d'une gouvernance régionale au sein des dix communes de la Riviera (16/2012) (date de la séance d'information aux commissions des Conseils communaux, des communes membres de la CIEHL : le mardi 28 août 2012 à 18 h. 00 à La Tour-de-Peilz, Salle des Remparts – date de la 1ère séance de commission (*à confirmer*) : le mardi 28 août 2012 à 20 h. 30 à Montreux).

13. Développement des interpellations et réponses de la Municipalité.

14. Autres objets s'il y a lieu.

M. le Président Grégoire Furrer souhaite la bienvenue aux Conseillères et Conseillers communaux.

Il salue également M. le Syndic Laurent Wehrli, la Municipalité, la Secrétaire du Conseil, les membres du bureau, le public et les représentants de la presse qu'il remercie pour leur présence.

Il salue tout particulièrement nos deux Secrétaires Municipaux. M. Charles Riolo, qui officie ce soir pour la dernière fois, à qui il souhaite une longue et formidable retraite et qu'il remercie pour son travail au sein de notre communauté.

Il salue également notre nouvelle Secrétaire Municipale, Mme Corinne Martin, qui sera présentée par la Municipalité tout à l'heure.

Il poursuit aujourd'hui le tour de ville de nos acteurs culturels. Avec le Septembre Musical, le MAG, le Montreux Comedy, le Ned, le TMR, le Musée historique de Montreux, le Montreux Choral Festival et le Montreux Jazz, on a pu faire connaissance avec les principaux acteurs culturels de notre cité. Il lui reste donc à présenter l'institution qui collabore avec la plupart de ces acteurs et les regroupe dans le cadre d'une saison. Il veut parler bien sûr de la Saison.ch ou de la Saison culturelle de Montreux de l'Auditorium Stravinski et il donne la parole à son Directeur, M. Pascal Pellegrino, pour ses 10 minutes d'usage de présentation.

M. le Président Grégoire Furrer remercie M. Pascal Pellegrino. Il lui souhaite ainsi qu'à son équipe une excellente saison 2012-2013 et se réjouit de le retrouver bien vite dans le feu de l'action en décembre prochain. Il informe également les Conseillères et Conseillers communaux que l'on va distribuer les billets pour le Montreux Jazz à ceux qui n'ont pas pu les recevoir la dernière fois. Un grand merci encore au Montreux Jazz pour sa générosité.

Présence : 81 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Ont fait excuser leur absence : Mmes Marcelle Brücher, Georgette Morisod, Amiira Neff, Christian Allenbach, Jean-Richard Bays, Yves Cornaro, Jean-François Gailloud, Alain Imhof, Yves Laurent Kundert, Olivier Mark, Charles Meichtry, Marcel Muggli, Pierre-Yves Nussbaum, Quentin Schärer, Bernard Schmid, Raphaël Tanner.

N'ont pas fait excuser leur absence : Mme Bibiana Streicher, MM. Mario Di Sessa, Marcello Pierre Maillard.

L'assemblée a été valablement convoquée, conformément à l'article 64 du règlement de notre Conseil. L'ordre du jour qui vous est soumis respecte également le règlement et si personne ne demande de modification, ce qui semble être le cas, M. le Président déclare la séance ouverte.

Il remercie l'assemblée de respecter les règles de la bien séance et du respect dans le cadre de nos débats.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 MAI 2012

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

M. le Président remercie votre secrétaire.

2. PRESTATION DE SERMENT D'UN(E) CONSEILLER(ERE), EN REMPLACEMENT DE :

2.1. M. Yves Aubry (ml), démissionnaire.

Les membres du bureau ont tenu séance à 17h30 ce jour et ont proclamé élu Conseiller communal, en remplacement de M. Yves Aubry (ml), M. Tal Luder (ml). Cette élection complémentaire s'est déroulée conformément à l'article 67 de la LEDP (loi sur l'exercice des droits politiques).

M. Tal Luder est assermenté devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

Applaudissements de l'assemblée.

3. NOMINATION D'UN OU D'UNE MEMBRE SUPPLEANT(E) DE LA COMMISSION DE GESTION (COGEST), EN REMPLACEMENT DE :

3.1. Mme Bibiana Streicher (plr), démissionnaire.

Au nom du groupe PLR, M. Jean-Marc Forclaz propose la candidature de M. Patrick Grognuz.

Il n'y a pas d'autres candidats.

M. Patrick Grognuz est élu à main levée, à l'unanimité, membre suppléant de la Commission de gestion (CoGest).

4. NOMINATION D'UN OU D'UNE MEMBRE SUPPLEANT(E) DE LA COMMISSION DES FINANCES (COFIN), EN REMPLACEMENT DE :

4.1. M. Anthony Huys (soc), démissionnaire.

Au nom du groupe Socialiste, M. Olivier Gfeller propose la candidature de M. Jean-Bernard Kammer.

Il n'y a pas d'autres candidatures.

M. Jean-Bernard Kammer est élu à la majorité, moins un avis contraire et une abstention, membre suppléant de la Commission des finances (CoFin).

5. COMMUNICATIONS DU BUREAU NOTAMMENT SUR :

5.1. la composition de la commission chargée de l'examen du rapport-préavis relatif à l'harmonisation de la participation des parents aux frais des APEMS (Accueil pour écoliers en milieu scolaire) de midi et de leur développement et à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 85'000.- pour la création d'un APEMS à Montreux-Centre ainsi qu'à un crédit complémentaire de Fr. 130'392.- pour son exploitation et pour couvrir l'évolution de ceux de Chailly et Chernex, déposé par la voie de l'urgence selon l'article 80 RCCom (15/2012) (date de la 1ère séance de commission : lundi 11 juin 2012 à 20 h. 00) ;

Ce rapport-préavis a été déposé par la voie de l'urgence. M. le Président demande s'il y a des Conseillers qui s'opposent à l'urgence, et il rappelle qu'il en faut 10, ce qui n'est pas le cas.

Ce rapport-préavis sera donc développé tout à l'heure et on en votera les conclusions au point 11.7. de l'ordre du jour.

La commission est composée de :

Présidence Socialiste : Mme Irina Gote

Membres : Mme Amiira Neff, MM. Patrick Aubort, Florian Despond, Emmanuel Gétaz, Angelo Guiliano, José Jorge, Marcel Jost, Aurelio Mastropaolo, Cyril Pabst.

5.2. la composition de la commission chargée de l'examen du postulat de M. Patrick Aubort « Pour une harmonisation des tarifs de l'accueil parascolaire » (date de la 1ère séance de commission : jeudi 5 juillet 2012 à 19 h. 00).

La commission suivante examinera ce postulat :

Présidence PLR : M. Cyril Pabst

Membres : Mmes Marcelle Brücher, Sophie Desbaillets, Irina Gote, MM. Patrick Aubort, Stéphane Barbey, Christian Bécherraz, Florian Despond, Mario Gori, Gilles Marco.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

M. le Président a une dernière communication du bureau. Le rapport de la Commission Communication et Organisation du Conseil a été distribué dans l'enveloppe du Conseil. Il propose que ce rapport soit traité en même temps que l'examen de la prise en considération ou non de la motion Hess demandant, au sujet de la CCO, une modification du règlement du Conseil.

Il demande s'il y a des Conseillers qui s'opposent à cette manière de procéder ? Ce n'est pas le cas, donc ce rapport sera traité en même temps que la motion Hess.

6. CORRESPONDANCE

M. le Président a reçu quatre courriers :

- Le premier de M. R. Nones concernant la demande d'éclairage public, Rte de Sottex 22-24, à Chernex. Une réponse a été faite par la Municipalité.
- Le second de Cinérive SA relatif à une invitation à leur journée « Portes ouvertes », courrier dont il donne un résumé.
- Le troisième de l'Association des intérêts de Chailly, Baugy, Les Crêtes et environs, concernant le Fête au village de Chailly, et relatif à une invitation à cette Fête à Chailly, courrier dont il donne lecture.
- La lettre de démission de Mme Georgette Morisod (soc), dont il donne également lecture.

Mme Georgette Morisod sera remplacée lors du prochain Conseil.

Ces courriers seront annexés au procès-verbal.

7. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Les membres du Conseil ont reçu la communication suivante :

7.1. relative à la réponse de la Municipalité aux observations et vœux de la commission de gestion sur la gestion de la Municipalité en 2011.

M. le Syndic Laurent Wehrli a une autre communication. Il déclare que la Municipalité a, à la fois, le plaisir et le regret de saluer le fait que deux Secrétaires Municipaux sont présents ce soir. Regret tout d'abord, même si c'est une évolution de vie tout à fait naturelle, normale et même heureuse, de saluer pour la dernière fois parmi le Conseil communal, M. Charles Riolo, notre Secrétaire Municipal depuis 2002.

Evidemment que ce sont des sentiments un peu ambivalents. M. Riolo est quelqu'un qui a marqué ces dernières années la vie de la commune, dans ce rôle si important de Secrétaire Municipal, et Secrétaire Municipal porte peut-être mal son nom puisque c'est surtout le Secrétaire de la commune, on devrait plutôt le dire comme cela, puisqu'il n'est pas qu'au service de la Municipalité, mais également au service du Conseil communal, de l'Administration communale, de la population et également dans un rôle véritablement d'interface.

Mais M. Riolo l'avait annoncé, on avait eu l'occasion de le communiquer, il a fait valoir son droit à la retraite, droit parfaitement légitime. On ne peut que s'incliner face à cette demande et lui souhaiter d'ores et déjà le meilleur pour sa santé, pour avoir l'occasion de nourrir d'autres « dadas » si M. Wehrli ose se permettre cette expression, de s'occuper de ses hobbys et pas forcément de phraséologies juridico-administratives, même si ce sont des éléments qui parfois rejoignent certains des « dadas » de M. Riolo, mais dans tous les cas la Municipalité tenait, dans le cadre de ce dernier Conseil pour lui, de saluer son engagement pour Montreux.

C'est également l'occasion de saluer Mme Corinne Martin, Secrétaire Municipale, qui prendra ses fonctions, à plein titre, dès le 1er juillet, mais qui comme cela avait été aussi communiqué, fait un tandem avec M. Riolo durant trois semaines. Mme Martin est entrée formellement en fonction le 11 juin, ce qui donnait évidemment la possibilité dans cette période du mois de juin bien chargée, notamment avec ce Conseil, mais également avec les préparatifs du Jazz, et d'autres éléments également, de pouvoir lui permettre de prendre un peu la température au fur et à mesure et ainsi découvrir, de l'interne déjà, un certain nombre d'éléments importants du rôle de Secrétaire Municipale.

Toutefois on n'a pas l'outrecuidance de dire que l'on a des choses à apprendre à Mme Martin, car elle a été 10 ans Secrétaire Municipale de la Commune de Pully, donc on peut dire que le métier, que la question du rôle d'un Secrétaire Municipal dans une commune vaudoise, en relation avec des communes voisines, respectivement le canton, sont des éléments qu'elle connaît parfaitement bien. C'est sans aucun doute ce qui a d'ailleurs peut-être, et sans trahir aucun secret, amené la Municipalité à choisir sa candidature.

Mais on se réjouit beaucoup de saluer Mme Martin qui est avec nous ce soir et M. le Syndic Laurent Wehrli la prie de bien vouloir se lever, on peut ainsi la saluer et on aura l'occasion tout à l'heure, quand on partagera des moments de convivialité, comme il est de coutume lors de la dernière séance de l'année politique, de pouvoir l'aborder et discuter avec elle.

Encore merci beaucoup à M. Riolo, merci à Mme Martin pour son engagement pour notre commune, et c'était l'occasion, au nom de la Municipalité, de pouvoir ainsi dire quelques mots dans ce cadre-là.

Applaudissements de l'assemblée.

8. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DEPOSES :

Un postulat, deux interpellations et une question écrite ont été déposés sur le bureau de M. le Président.

Le postulat, déposé par M. Emmanuel Gétaz, s'intitule « Pour une étude sur la réaffectation du bâtiment, propriété de la commune, abritant actuellement l'Audiorama à Territet, notamment pour analyser l'opportunité de la création de logements ».

Ce postulat sera développé lors du prochain Conseil.

Les interpellations seront développées au point 13. de l'ordre du jour.

La question, qui sera transmise à la Municipalité, émane de M. Raphaël Tanner et concerne : « Transports en commun : pourquoi l'offre de nuit ne sera étoffée que jusqu'à Vevey ? »

9. NOMINATIONS :

9.1. pour "l'année politique" 2012 – 2013 de la présidente ou du président du Conseil communal

L'article 14 stipule que le président et les vice-présidents sont nommés au scrutin individuel secret.

M. Eric Walther donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur et le plaisir de vous présenter la candidature de M. Olivier Blanc, actuel premier vice-président de notre Conseil.

M. Blanc siège au sein de notre assemblée depuis « des lustres ». Il a notamment présidé, durant plusieurs années, la commission des finances.

Il est donc au bénéfice d'une longue expérience et d'une connaissance quasi parfaite des modes, règlements et procédures de notre Conseil.

M. Blanc exerce la profession de traducteur. Il est contemporain de la commune de Montreux et il est originaire de la commune de Val-de-Travers, dans le canton de Neuchâtel, une commune qui résulte de la récente fusion de neuf communes.

Je le recommande à vos suffrages ».

Il n'y a pas d'autres propositions.

M. le Président propose de poursuivre au point 10. de l'ordre du jour pendant que les scrutateurs distribuent et ensuite récupèrent les bulletins de vote. A chaque fois qu'il aura un résultat, il l'annoncera et on passera à la nomination suivante.

Personne ne s'oppose à cette manière de procéder.

Résultat du vote au scrutin secret

Bulletins délivrés : 77
Bulletins rentrés : 77
Bulletins nuls : 01
Bulletins valables : 76
Majorité absolue : 39
Bulletins blancs : 06

M. Olivier Blanc (verts) est élu Président du Conseil communal pour l'année politique 2012 – 2013 par 69 voix.

Applaudissements de l'assemblée.

9.2. pour "l'année politique" 2012 – 2013 des première et seconde ou premier et second vice-présidents

Au nom du groupe Socialiste, M. Olivier Gfeller propose la candidature de Mme Irina Gote.

Il relève que Mme Irina Gote a déjà été élue l'année passée comme deuxième vice-présidente, ce dont il remercie le Conseil et il l'invite à continuer à lui faire confiance. Mme Gote, depuis le temps qu'elle siège au Conseil, a démontré sa force de travail, son sérieux et son sens des institutions.

Mme Gote a déjà exercé de nombreuses fonctions politiques dans une autre commune, et il invite le Conseil à la soutenir, parce qu'il est convaincu qu'elle sera une excellente première vice-présidente du Conseil communal.

Il n'y a pas d'autres candidatures.

Résultat du vote au scrutin secret (Première vice – présidente)

Bulletins délivrés : 78
Bulletins rentrés : 78
Bulletins nuls : 01
Bulletins valables : 77
Majorité absolue : 40
Bulletins blancs : 05

M. Irina Gote est élue Première vice-présidente du Conseil communal pour l'année politique 2012 – 2013 par 72 voix.

Applaudissements de l'assemblée.

Second vice – président :

Au nom du groupe Montreux Libre, M. Christophe Privet propose la candidature de M. Emmanuel Gétaz au poste de second vice-président. Il donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Montreux Libre a l'honneur de présenter la candidature d'Emmanuel Gétaz à la deuxième vice-présidence du Conseil communal.

Né en 1965, marié, père de deux jeunes filles et habitant des Avants, Emmanuel Gétaz a fondé le Cully Jazz Festival dans sa jeunesse, tout en suivant des études de droit à Berne, avant d'obtenir une licence en sciences politiques à l'Université de Lausanne.

Qu'Emmanuel Gétaz ait eu la drôle d'idée de créer un festival de jazz à quelques dizaines de kilomètres de NOTRE festival n'a eu aucune conséquence, bien au contraire, puisque Claude Nobs l'a engagé en 1989 pour travailler à Montreux et en 1991, il lui confiait la responsabilité de la production et du marketing, avant de le nommer en 1993 directeur de production et des finances.

Emmanuel Gétaz a participé au redressement des finances du festival, au transfert de la manifestation du Casino au Centre de Congrès, puis à la création de la Fondation du Festival de Jazz de Montreux, permettant ainsi de sortir le festival de l'Office du Tourisme et de rendre la manifestation juridiquement autonome et responsable financièrement.

Dès 1999, Emmanuel Gétaz a travaillé comme chef de département des Evènements spéciaux à Expo.02, où il dirigeait une équipe d'une cinquantaine de personnes. A la fin d'Expo.02, il a créé sa propre société, active dans la production audio-visuelle et qu'il dirige toujours aujourd'hui.

Elu dans notre Conseil en 2007, Emmanuel Gétaz a été membre de la commission du PGA, et il est actuellement membre de la commission de gestion. Sa passion de la vie publique est connue. Il fut notamment membre fondateur de l'organisme suisse d'accueil de productions cinématographiques étrangères, Film Location Switzerland. Il est actuellement vice-président de la Société des Intérêts des Avants.

Comme ses propres filles le lui ont souvent dit, on a BIEN VU son portrait sur les bords des routes de notre canton ces derniers mois, lors des élections cantonales complémentaires puis générales. Cette expérience lui a permis de développer de larges contacts sur le plan cantonal et une relation forte avec de nombreuses citoyennes et de nombreux citoyens de notre commune.

Montreux Libre se réjouit de pouvoir présenter pour la première fois un candidat à l'élection à la deuxième vice-présidence et vous invite à accorder votre confiance à Emmanuel Gétaz pour ce poste.

Je vous remercie de votre attention ».

Il n'y a pas d'autres candidatures.

Résultat du vote au scrutin secret (Second vice – président)

Bulletins délivrés : 80
Bulletins rentrés : 80
Bulletins nuls : 02
Bulletins valables : 78
Majorité absolue : 40
Bulletins blancs : 29

Quatre candidats ont obtenu des voix mais aucun n'a atteint la majorité. M. Emmanuel Gétaz a obtenu 31 voix, M. Alexandre Staeger a obtenu 15 voix, M. Yves Depallens a obtenu 1 voix et M. Denis Golaz a obtenu 2 voix.

Il va donc être procédé à un 2ème tour. M. le Président précise que c'est à la majorité absolue au 1er tour et à la majorité relative au 2ème tour.

M. Emmanuel Gétaz, présenté par Montreux Libre, maintient sa candidature.

Résultat du 2ème tour du vote au scrutin secret (Second vice – président)

Bulletins délivrés : 80
Bulletins rentrés : 79
Bulletins nuls : 01
Bulletins valables : 78
Majorité absolue : 0
Bulletins blancs : 23

M. Emmanuel Gétaz (ML) est élu second vice-Président du Conseil communal pour l'année politique 2012 – 2013 par 28 voix.

Ont également obtenu des voix, M. Alexandre Staeger 19, Mme Catherine Buchet Bulliard 7 et M. Felice Calvo 1.

Applaudissements de l'assemblée.

9.3. pour "l'année politique" 2012 – 2013 de deux scrutatrices ou de deux scrutateurs et de deux scrutatrices suppléantes ou de deux scrutateurs suppléants

M. le Président propose de procéder à ces nominations à main levée. Il demande si quelqu'un s'oppose à cette manière de faire. Ce n'est pas le cas.

Il attend les propositions.

Au nom du groupe PLR, M. Jean-Marc Forclaz propose la candidature de Mme Susanne Cornaz en tant que scrutatrice.

Au nom du groupe Montreux Libre, M. Alexandre Staeger a le plaisir et l'honneur de proposer la candidature de M. Mathias Och en tant que scrutateur.

Il n'y a pas d'autres propositions.

C'est à main levée et à l'unanimité que Mme Susanne Cornaz et M. Mathias Och sont élus respectivement scrutatrice et scrutateur pour "l'année politique" 2012 – 2013.

Scrutateurs suppléants :

Au nom du groupe des Verts, M. Olivier Blanc propose la candidature de Mme Patricia Vouilloz en tant que scrutatrice suppléante.

Au nom du groupe UDC, Mme Catherine Buchet Bulliard propose la candidature de M. Gilles Marco en tant que scrutateur suppléant.

Il n'y a pas d'autres propositions.

C'est à main levée et à l'unanimité que Mme Patricia Vouilloz et M. Gilles Marco sont élus respectivement scrutatrice et scrutateur suppléants pour "l'année politique" 2012 – 2013.

9.4. pour "l'année politique" 2012 – 2013 d'un huissier du Conseil et de sa ou son suppléant(e)

M. Jean-Michel Talon, huissier du Conseil, est élu pour 5 ans. Il s'agit donc d'élire sa ou son suppléant(e).

M. le Président a déjà reçu une proposition. Il s'agit de M. Patrick Talon, qui habite Glion. Il précise que M. Talon a fait ses études à Montreux et qu'actuellement il est à l'université de Lausanne en Géographie, Sciences et Environnement.

M. le Président demande s'il y a d'autres candidatures, ce qui n'est pas le cas.

M. Patrick Talon est élu à main levée et à l'unanimité, huissier suppléant du Conseil.

10. RAPPORT-PREAVIS DE LA MUNICIPALITE :

10.1 relatif à l'harmonisation de la participation des parents aux frais des APEMS (Accueil pour écoliers en milieu scolaire) de midi et de leur développement et à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 85'000.- pour la création d'un APEMS à Montreux-Centre ainsi qu'à un crédit complémentaire de Fr. 130'392.- pour son exploitation et pour couvrir l'évolution de ceux de Chailly et Chernex, déposé par la voie de l'urgence selon l'article 80 RCCom (15/2012) (date de la 1ère séance de commission : lundi 11 juin 2012 à 20 h. 00).

M. le Président Grégoire Furrer propose que le développement, la discussion générale et le vote se fassent au point 11.7. de l'ordre du jour, et demande si quelqu'un s'oppose à cette manière de faire ? Ce n'est pas le cas.

11. RAPPORT DES COMMISSIONS :

11.1. sur les comptes 2011 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) (08/2012) (rapp. : M. Denis Golaz) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

M. Denis Golaz, Rapporteur de la commission pour Montreux, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion de ce qui précède, c'est à l'unanimité que la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 08/2012 du 29 mars 2012 sur les comptes 2011 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL),

Ouï le rapport de la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL chargée d'étudier cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- d'adopter les comptes 2011 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) ;
- de donner décharge au Conseil administratif de son mandat pour l'exercice 2011.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité.

11.2. relatif aux comptes communaux 2011 (10/2012) (rapp. : M. Christophe Privet) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

M. Christophe Privet, Président de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est à l'unanimité, que nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis no 10/2012 de la Municipalité du 27 avril 2012, relatif aux comptes communaux 2011,

Ouï le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'approuver les comptes communaux pour l'exercice 2011 ;
2. d'en donner décharge à la Municipalité.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité.

11.3. relatif aux comptes 2011 du Fonds culturel Riviera (11/2012) (rapp. : M. José Jorge) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

M. José Jorge, Rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

C'est à l'unanimité des membres présents, que la Commission intercommunale de gestion vous propose, Mesdames et Messieurs les membres des Conseils communaux, d'approuver le rapport d'activités et les comptes 2011 du Fonds culturel Riviera.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à la majorité moins deux abstentions.

11.4. sur la gestion de la Municipalité pour l'année 2011 (12/2012) (rapp. : M. Stéphane Barbey) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Christophe Privet déclare qu'il va parler de l'observation no 4 que l'on retrouve dans le rapport de la Cogest.

M. Christophe Privet donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Nous allons enfin, après 3 ans, mettre un terme à la « saga » des dysfonctionnements de notre service informatique et tirer définitivement un trait sur ce triste chapitre, durant lequel se sont affrontés vérités et contre-vérités.

Je n'ai pas l'intention d'inclure dans mon intervention l'ensemble des membres qui composent notre Municipalité actuelle, car il est clair pour tout le monde, que cette « négligence » ne la concerne pas, en dehors du fait, et j'en suis parfaitement conscient, que la Municipalité ici présente est dans l'obligation d'assumer les « erreurs » et « propos » de ses prédécesseurs.

Si j'interviens ce soir au plénum, c'est en premier lieu pour relever la qualité du travail réalisé par les commissaires de la CoGest et leur « pugnacité » à aller jusqu'au bout dans les dossiers même les plus ardus et complexes.

D'autant plus que tout ce qui touche à la problématique informatique, n'est de loin pas simple à comprendre pour des non-initiés. Qu'ils en soient chaleureusement et véritablement remerciés ce soir.

Je souhaite, afin de faire table rase du passé, tout de même rappeler quelques points en regard du rapport de la CoGest.

En novembre 2009, à la demande de mes collègues commissaires de la CoFin, j'avais établi un document de travail « CONSTATATION BUDGET 2010 DU CENTRE INFORMATIQUE DE LA VILLE DE MONTREUX ».

Dans ce document de travail de 10 pages, j'avais listé, entre autres, l'intégralité des prix d'achat que payaient le service informatique et les prix auxquels on pouvait les acquérir dans le commerce ou en ligne.

J'avais relevé à cet égard, dans mon sous-rapport à la CoFin, ma surprise de constater que sur un total de CHF 116'260.- d'achats par le service informatique, que j'avais réussi, en ma qualité de particulier, sans négocier et sans avoir la force d'impact d'une commune, à réduire ce montant de CHF 36'805.- ! Soit une économie de plus du tiers.

Pour mes collègues qui ont suivi le dossier depuis 2009, vous n'êtes pas sans savoir que je me suis fait « méchamment » allumé par le Municipal en charge des Finance de l'époque, M. Alain Feissli et par son collaborateur responsable de l'informatique M. Yvan Gaillard.

Je ne tiens pas ici ce soir à faire un historique des contre-vérités et des rideaux de fumée utilisés afin que le Conseil Communal ne se pose pas trop de questions par rapport aux constatations factuelles que la CoFin avait relevées dans son rapport pour le budget 2010.

De surcroît, le Conseil Communal avait dans la foulée accepté mon amendement de réduire le budget du service informatique d'environ CHF 290'000.-. On nous avait annoncé les pires catastrophes, je les attends toujours !

Mais il est vrai que j'ai peu goûté, comme mes collègues de la CoGest d'ailleurs, certains propos qui n'avaient pas à être tenus par l'ancien Municipal des Finances à l'égard de certains membres qui composent ce Conseil communal.

L'apogée a tout de même été atteinte, lorsque la Municipalité de l'époque a osé affirmer que les reproches de la CoGest étaient « infondés et diffamatoires ».

Mais en finalité personne n'a été dupe et les commissaires de la Cogest ne se sont pas laissés impressionner par de tels propos et ont parfaitement continué leur travail, avec les résultats que l'on constate ce soir.

Aussi, en 2009, je m'étonnais dans le cadre de la CoFin et de la Commission Municipale Consultative pour l'informatique, de la façon dont était organisé ce service, colonne vertébrale indispensable au bon fonctionnement de notre administration communale.

En février 2010, j'avais déposé un postulat au sujet de notre informatique communale dont les demandes étaient les suivantes :

1. Mise en place d'un chef de service, attaché au dicastère des finances.

2. Réévaluation de nos objectifs informatiques pour les prochaines années en prenant en compte les besoin de nos citoyens, tel que la cyberadministration, les besoins d'économies de notre administration en déployant des technologies telles que la VoiceIP, par exemple. Et pour terminer une enquête de satisfaction de nos collaborateurs au sujet de leurs outils de travail.

3. Ceci ce faisant, je propose à la Municipalité de venir devant le Conseil avec un nouveau plan directeur informatique, afin que ce dernier soit validé par l'ensemble des Conseillères et Conseillers communaux.

Et je concluais mon intervention par :

*« **Cette transparence** pourra permettre ainsi de mettre les moyens nécessaires pour que la ville de Montreux soit « à la hauteur » des attentes dans ce domaine ».*

Il me fait chaud au cœur de constater, au travers de la lecture du rapport de la CoGest, que la nouvelle Municipalité a pris ses responsabilités et accepte l'ensemble des observations et vœux de la CoGest.

Je tiens donc à dire ce soir, qu'en ce qui me concerne, la page est véritablement tournée et que je ne reviendrai plus sur cet épisode difficile.

Je suis dès à présent ouvert et attentif à apporter, dans le cadre de la Commission Municipale Consultative pour l'informatique, toute ma disponibilité et mes connaissances afin d'apporter mon soutien à la Municipalité au sujet du nouveau plan directeur informatique qui vous sera prochainement soumis et qui est actuellement porté par le Municipal M. Pierre Rochat et le chef du service des finances, M. Serge Gard.

Les premiers prémices sont prometteurs et je me réjouis de continuer à collaborer et à aller de l'avant ! »

La discussion continue.

Mme Irina Gote tient juste à préciser, pour le procès-verbal, que M. Christophe Privet a fait son intervention suite à l'observation no 3 de la CoGest, et non par rapport à l'observation no 4, comme il l'a dit en préambule.

M. le Syndic Laurent Wehrli reprend les derniers propos de M. Christophe Privet, sur le fait que l'on tourne la page et que l'on regarde devant. Evidemment quand on traite d'un rapport de commission de gestion cela traite de l'année précédente, à savoir l'année 2011.

L'objectif étant de regarder devant, il ne va pas reprendre les éléments et l'on a vu la position de la Municipalité mise par écrit, tant par les Conseillers membres de la Commission de gestion que directement par la Municipalité, dans la réponse à certaines observations et vœux et plus particulièrement sur l'observation portant sur l'informatique.

Il se permet simplement ici de spécifier, qu'au-delà des personnes, M. Privet ayant évoqué l'ancienne Municipalité, que M. Feissli était dans l'ancienne et qu'il est maintenant dans l'actuelle Municipalité et cet élément-là fait que les propos portés sur l'un des membres de la Municipalité amènent comme réponse de la Municipalité, une réponse globale et en commun de la Municipalité, qui est celle qui a été mise par écrit dans le rapport de la Commission de gestion, respectivement en réponse à cette observation. M. le Syndic Laurent Wehrli tenait simplement à le spécifier.

M. le Président relève que la Commission de gestion a fait 6 vœux et qu'elle a accepté toutes les réponses municipales.

Il invite donc M. Stéphane Barbey, Président de la CoGest, à présenter chaque voeu, et si aucune prise de parole n'est demandée dans la salle, la réponse municipale sera réputée acceptée. Par contre si la discussion est demandée, M. le Président Grégoire Furrer ouvrira la discussion et on procédera au vote.

Vœu No 1 : archives

La Commission de gestion demande que le plan de classement des archives soit mis en place pour tous les services.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Le Conseil communal de Montreux accepte à l'unanimité la réponse municipale.

Vœu No 2 : préavis

La Commission de gestion souhaite la mise en place d'un suivi de rendement de l'installation de chauffage au bois Karmalabois depuis sa mise en service, incluant une comparaison avec l'ancienne installation et d'autres types d'énergies.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Le Conseil communal de Montreux accepte à l'unanimité la réponse municipale.

Vœu No 3 :

La Commission de gestion demande au Service des domaines et bâtiments, d'assainir complètement le suivi des travaux concernant les alpages communaux et de lui présenter des faits et des chiffres exacts quant à la gestion des préavis No 26/2006 et No 02/2008.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Le Conseil communal de Montreux accepte à l'unanimité la réponse municipale.

<u>Vœu No 4</u> :

Dans le cadre du Centre informatique, la Commission de gestion demande que la Municipalité élabore un document intitulé « carte des risques » avec l'ensemble des outils de l'approche des risques.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Le Conseil communal de Montreux accepte à l'unanimité la réponse municipale.

<u>Vœu No 5</u> :

La Commission de gestion demande qu'une réflexion soit menée par le Service des finances pour uniformiser les critères des commandes de gré-à-gré au sein du Centre informatique. Il devrait également établir un règlement sur les adjudications, à savoir à partir de quel montant on procède à quelle démarche.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Le Conseil communal de Montreux accepte à l'unanimité la réponse municipale.

<u>Vœu No 6</u> :

La Commission de gestion demande à la Municipalité d'étudier le taux d'occupation alloué pour le poste de chef de service des Services sociaux communaux, compte tenu de la masse de travail et du développement à apporter à des dossiers d'importance.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Le Conseil communal de Montreux accepte à l'unanimité la réponse municipale.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. Stéphane Barbey, Président de la Commission de gestion, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion et à l'unanimité des membres présents, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le rapport No 12/2012 de la Municipalité du 4 mai 2012 sur la gestion de la Commune pour l'année 2011,

Ouï le rapport de la Commission de gestion,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. de prendre acte du présent rapport

3. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2011.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité.

M. Stéphane Barbey remercie le Conseil communal pour sa confiance.

11.5. relatif à l'octroi d'un crédit de Fr. 1'810'500.- pour l'entretien du patrimoine privé et public communal (13/2012) (rapp. : M. Olivier Raduljica) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

M. Olivier Raduljica, Président de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est à l'unanimité, que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 13/2012 de la Municipalité du 11 mai 2012 relatif à l'octroi d'un crédit de Fr. 1'810'500.- pour l'entretien du patrimoine privé et public communal,

Ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'entretien décrits dans le présent préavis ;

2. de lui allouer à cet effet un crédit de Fr. 1'810'500.- au maximum;

3. de couvrir cette dépense par les fonds disponibles de trésorerie ;

4. d'amortir directement cette dépense par le prélèvement d'un montant de Fr. 1'735'500.- sur le fonds d'entretien du patrimoine (compte No 9281.000) et par le prélèvement d'un montant de Fr. 75'000.- sur le fonds des égouts (compte No 9280.004) ;

5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité.

11.6. relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de Fr. 3'400'000.- au maximum, afin de permettre la conservation de plusieurs bâtiments communaux, ainsi qu'une nouvelle répartition des services communaux dans les différents bâtiments administratifs existants et réponse au postulat de M. Olivier Mark demandant « une étude en vue de démarrer l'élaboration d'un nouveau projet d'hôtel de ville » (14/2012) (rapp. majorité : M. Lionel Winkler) (rapp. minorité : M. Olivier Gfeller) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

Mme Irina Gote donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Chers collègues,

Le groupe Socialiste soutient à la majorité de ses membres le rapport-préavis 14/2012 concernant l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de Fr. 3'400'000.- afin de permettre la conservation de plusieurs bâtiments communaux, ainsi qu'une nouvelle répartition des services communaux dans les différents bâtiments administratifs existants.

Les améliorations souhaitées par la Municipalité permettront d'offrir à nos concitoyens un service public de qualité. Cela créera également des bonnes conditions de travail pour le personnel communal, ce dont nous nous réjouissons. L'agrandissement de certains locaux permettra la création de plus de places de travail et par là même l'engagement de davantage d'apprentis.

Toutefois, nous estimons que le présent rapport-préavis ne répond pas au postulat de M. Olivier Mark. Par conséquent, nous vous enjoignons à amender le point 6 des conclusions, afin de supprimer le point 6.

Par rapport à l'autre amendement, c'est M. Olivier Gfeller qui interviendra.

Je vous remercie ».

La discussion continue.

M. Emmanuel Gétaz donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe Montreux Libre soutiendra le rapport mais également le rapport de minorité et vous recommande donc de ne pas voter l'augmentation du montant global du préavis.

En effet, nous savons qu'à terme les locaux de l'administration seront en tout ou partie regroupés ailleurs, plusieurs solutions existant à ce sujet. Il n'est dès lors pas souhaitable d'augmenter les dépenses d'entretien, qui sont dans ce cas assez discutables.

Mesdames et Messieurs, ce n'est pas un coûteux ravalement de façade à la Grand-Rue 73 qui va changer la perception de l'aura de notre commune.

Les bâtiments qui influencent cette perception sont bien plus les grands bâtiments Belle époque, dont la plupart sont en mains privées, ainsi que par exemple le 2m2c, propriété de la commune, qui vient d'y investir pour plus de Fr. 7'000'000.- pour une rénovation de son prestigieux Auditorium Stravinski.

Arrêtons-nous pour l'instant à Fr. 3'400'000.-, un montant déjà très important au moment où nos finances se tendent progressivement et où notre capacité d'autofinancement a plutôt tendance à diminuer.

En ce qui concerne la partie des transformations prévues à la Villa Mounsey, nous regrettons que le Municipal en charge de cette partie du préavis, n'ait pas cherché à dialoguer avec les utilisateurs importants que sont les Conseillers communaux.

Dernièrement, un Municipal déclarait dans une commission, que les Conseillers communaux sont des clients de la Municipalité qui se doit de répondre à leurs besoins.

Sans même nous poser comme des clients, nous pensons que le Municipal en question aurait dû dialoguer avec les utilisateurs que nous serons au lieu de tout décider sans consultation.

Résultat, aucune salle ne paraît suffisamment grande pour accueillir dans de bonnes conditions une commission de notre Conseil, soit 10 personnes, si cette commission doit encore inviter plusieurs Municipaux, Chefs de service et éventuels invités extérieurs, comme cela c'est déjà fait à de nombreuses reprises par le passé.

Notamment, aucune solution de paroi amovible entre deux salles par exemple, permettant d'en faire une seul grande en certaines occasions, n'a semble-t-il été analysée, en tout cas pas proposée.

Nous invitons la Municipalité à penser à de telles solutions et à les intégrer au projet s'il en est encore temps.

Malgré cette forte réserve, Montreux Libre, votera donc le préavis, mais sans l'amendement.

Merci ».

La discussion continue.

M. Jean-Marc Forclaz déclare que le groupe PLR va également soutenir le rapport-préavis. Quant à l'amendement pour les Fr. 250'000.- supplémentaires il ne cache pas qu'ils sont partagés, donc chacun votera en son âme et conscience.

Et pour le point 6, M. Forclaz rejoint l'opinion de Mme Gote, et le groupe PLR considère que la réponse n'est pas suffisante, donc ils refuseront ce point 6 également.

La parole n'est plus demandée. La discussion générale est close.

M. Lionel Winkler, Président de la commission, donne lecture de l'amendement accepté par la commission :

« Augmenter de Fr. 3'400'000.- à Fr. 3'650'000.- le montant global du préavis prévu au point 2 des conclusions, en vue d'entreprendre des travaux de réfection des façades du bâtiment de la Grand-Rue 73 ».

Cet amendement a été accepté par la commission par 5 voix pour, 2 contre et 3 abstentions.

La discussion sur cet amendement est ouverte.

M. Olivier Gfeller relève que lorsque il a lu le rapport de M. Lionel Winkler, on a manqué une chose, c'est que quand l'amendement a été voté, il y a eu 5 pour et 4 contre, soit les 4 cosignataires du rapport de minorité. Ensuite, les conclusions ont été votées point par point, et à ce moment-là il y a eu 2 abstentions parmi les 4 qui avaient voté non. M. Gfeller aurait dû rectifier ceci à ce moment-là. L'erreur vient de M. Gfeller et le rapporteur a fait un excellent travail, qui donne une bonne base pour voter.

M. Olivier Gfeller donne lecture de son intervention :

Vous connaissez mon affection pour les Shadoks et leurs adages. En voici un de circonstance :

« Dans la marine, il faut saluer tout ce qui bouge et peindre le reste. »

Notre commune tomberait dans des délires dignes des Shadoks, si elle acceptait de peinturlurer un édifice qui n'en a pas besoin. La minorité de la commission vous invite à refuser la dépense supplémentaire proposée par l'amendement.

De l'avis même du service en charge du dossier, la façade du bâtiment de la Grand'Rue 73 ne posera pas de problème dans les années à venir. Dépenser 250'000 francs pour faire briller un édifice à la valeur architecturale quelconque n'est pas un luxe, c'est un caprice.

La logique du préavis proposé par la Municipalité vise à faire les travaux nécessaires pour que l'administration puisse continuer d'offrir des prestations de qualité. En acceptant cet amendement, nous rompons cette cohérence puisque la dépense supplémentaire proposée ne repose que sur des critères vaguement esthétisants.

Beaucoup de Montreusiennes et de Montreusiens ont de la peine à comprendre que l'on dépense Fr. 3'400'000.- pour les locaux de l'administration, alors que l'Hôtel de Ville reste un objectif prioritaire. A ceux-là on peut facilement expliquer la nécessité de ces travaux qui visent avant tout à permettre aux services de travailler dans des conditions correctes en attendant la réalisation de l'Hôtel de Ville. L'ajout de Fr. 250'000.- pour quelques coups de pinceaux hasardeux rend le préavis difficile à défendre. Le jour où nous devrons prendre des mesures d'économies, comment justifiera-t-on a posteriori une dépense d'un quart de million pour un ravalement de façade ? D'aucuns nous le reprocheront amèrement.

Au moment de parler budget, nombreux sont les présidents de groupe à entamer leur prise de position en rappelant la nécessité de fixer des priorités. Et bien la peinture de ce bâtiment est tout sauf une priorité. Des priorités, notre commune en a d'autres, en particulier en ce qui concerne les services offerts à la population. Ne dilapidons pas l'argent public dans un moment de lourdes incertitudes quant à l'avenir de nos finances.

Je vous invite à suivre le rapport de minorité et à refuser d'augmenter de Fr. 3'400'000.- à Fr. 3'650'000.- la somme prévue pour ces travaux.

Je vous remercie de votre attention. »

La discussion continue.

« Mme Catherine Buchet-Bulliard donne lecture de son intervention :

J'aimerais préciser en préambule que le groupe UDC ne s'oppose pas au crédit d'investissement de Fr. 3'400'000.-, dépenses nécessaires pour garder notre patrimoine administratif en bon état. Et cela nous a été confirmé en commission. Comme vous le savez tous, la Municipalité a, dans le cadre de son programme de législature, le souhait de rassembler ou regrouper tous les services administratifs sur une même parcelle, la parcelle Held. Mais pour qu'un tel projet aboutisse, selon les respects de tous les délais d'un tel ouvrage, il faudra bien compter au moins 8 à 10 ans. Il s'agit donc, entre-temps, d'entretenir nos bâtiments et le présent préavis nous propose les travaux essentiels à engager, le reste n'étant pas considéré comme prioritaire voire même urgent, ceci dans une projection à 8 ans.

Alors que la Municipalité fait l'effort d'engager des dépenses nécessaires, voilà qu'un amendement est proposé qui augmente la dépense de Fr. 250'000.-. Comme le dit le rapport, un important débat a eu lieu et qui a duré plus d'une demie heure.

Si j'ai signé ce rapport de minorité, M. Le Président, Chers collègues, c'est que nous nous voulons cohérents avec les remarques faites lors du précédent Conseil par notre groupe et d'autres groupes politiques concernant les comptes 2010. Pour ma part, je soulignais le manque de vision et clarté en parlant d'objectifs et priorités peu clairs au niveau des investissements/dépenses. Mais j'ai également entendu d'autres groupes politiques qui disaient que des choix devront être faits dans les années à venir, sur un certain nombre de dépenses, afin de maintenir des capacités d'investissement suffisantes à moyen et long terme.

Nous voilà justement face à un choix de dépenses qui n'a pas été mentionné dans ce préavis, donc jugé non nécessaire par la Municipalité, celle-ci désirant rester dans des coûts de transformation raisonnables.

Mesdames et Messieurs, il est justement temps de fixer ces priorités. Allons-nous investir et voter un amendement qui augmente la dépense de Fr. 250'000.- alors que d'autres projets présents ou à venir ont une priorité plus importante. Nous ne pouvons pas ou ne pouvons plus tout faire !

En conclusion, en aucune manière le groupe UDC veut mettre en péril l'octroi de ce crédit d'investissement.

Nous ne voterons pas cet amendement et si celui-ci passe, ce que je ne doute pas, nous accepterons toutefois l'octroi du crédit, car les autres travaux sont justement nécessaires.

Je vous remercie ».

M. Degerab tient à confirmer quelque chose qui ne figure pas dans le rapport de minorité qu'il a cosigné, c'est que la Municipalité a bien précisé que ce bâtiment de la Grand-Rue 73 pourra être nettoyé à l'eau sous pression, ce qui pourrait lui redonner une allure assez propre, pour que la population puisse se rendre compte que ce bâtiment a été remis en état, pour son usage.

Raison de plus pour considérer que cette dépense n'est vraiment pas nécessaire. Et pour M. Degerab, qui a participé aux séances de la commission des finances, il est clair que les dépenses qu'il y a cette année et les perspectives du budget doivent être prises en considération, et comme Mme Buchet l'a bien expliqué, il y a bien d'autres dépenses prioritaires à prendre en compte.

C'est pourquoi, M. Degerab encourage aussi le Conseil à voter contre cet amendement.

La discussion continue.

M. le Municipal Alain Feissli déclare que Mme Catherine Buchet Bulliard a très bien résumé la situation. Lors de la séance de commission, M. le Syndic Laurent Wehrli a exposé longuement les visions stratégiques de la Municipalité et comme cela a été relevé, ces visions stratégiques visent, pour ce qui concerne l'Administration communale, à implanter ou à regrouper dite administration sur la parcelle de la rue du Marché 19, d'ici 7 à 10 ans.

Ceci étant, la Municipalité ne pouvait pas ne rien faire durant cette période-là, et ce préavis, ce qui a été parfaitement compris par la commission, vise un certain nombre d'objectifs parmi lesquels naturellement, le premier objectif majeur est de favoriser l'accueil de la population, c'est un des éléments-clés.

Certains services aujourd'hui, et ceci est relevé dans le cadre du rapport, reçoivent des visites importantes de notre population. L'Office de la population, par exemple, reçoit environ 6'000 visites par année, ceci pour démontrer la nécessité d'améliorer cet accueil.

Le deuxième objectif que visait ce préavis, c'est d'améliorer le fonctionnement de l'Administration communale, là où c'était possible. Notamment en créant un certain nombre de synergies directes par le déménagement ou la mise sous le même toit, d'un certain nombre de services. Cela est vrai dans le cadre du regroupement du service des finances et du service du personnel, qui sont deux services qui travaillent d'une manière importante ensemble.

Cela est vrai aussi avec l'arrivée du département de Mme la Municipale Edith Willi, Economie, culture et tourisme, à la Grand-Rue 73, puisque ce dicastère est lié d'une manière très forte à l'Administration générale, au travers des différentes manifestations et activités qui ont lieu à Montreux.

Le dernier point que visait ce préavis c'était effectivement de créer des conditions de travail ou d'améliorer là où cela était possible les conditions de travail des collaboratrices et collaborateurs de la commune et respectivement, dans un certain nombre de cas, d'améliorer les conditions de sécurité de la place de travail de ces mêmes collaborateurs.

Ceci étant, la Municipalité a voulu, au travers de ce préavis, ne pas rentrer dans un luxe inutile, même pas rentrer dans une vision que l'on pourrait appeler « parc d'attractions ou Disneyland », mais bel et bien rester sur l'investissement essentiel qui permettait d'atteindre ces différents objectifs.

Alors c'est effectivement dans cet esprit-là, pour répondre à l'intervention de M. Emmanuel Gétaz, que des aménagements lourds qui auraient nécessité, par exemple, des modifications structurelles du bâtiment de la rue du Marché 8, ont été abandonnés par la Municipalité. Mais naturellement la Municipalité y a renoncé, non pas simplement sans alternative, puisque M. Feissli aimerait rappeler au Conseil, pour ce qui concerne les salles de conférences, aujourd'hui deux grandes salles existent, l'une à la rue de la Corsaz 4 et l'autre à l'avenue des Alpes 22, ces deux salles sont naturellement maintenues. Et une 3ème grande salle viendra à disposition des travaux des commissions, puisque le déplacement de la salle des mariages à la rue du Marché 8 permettra de libérer une très grande salle de conférence à la rue du Temple 11.

Donc, finalement on répond aux besoins, peut-être pas à l'endroit où chacun aurait souhaité que l'on y réponde, mais encore une fois dans la philosophie de ce préavis qui est de vouloir rester modeste.

Alors naturellement la commission a eu un coup de cœur, et la Municipalité ne combattra que mollement ce coup de cœur, et c'est ce que M. le Municipal Alain Feissli fait en ce moment, parce que finalement le coup de cœur appartient à Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers. Mais il ne cache pas que la Municipalité est surprise quelque part, par le site géographique choisi pour ce coup de cœur.

Si effectivement la Grand-Rue 73 représente le siège de l'Administration générale, on a eu aussi l'occasion d'expliquer en commission qu'à terme, horizon 2018 – 2020, si on avait quelques idées sur l'affectation future de la Grand-Rue 73, on n'avait pas une religion arrêtée aujourd'hui pour savoir si nous serons, encore à ce moment-là, propriétaire de ce bâtiment ou si au contraire il sera mis sur le marché.

Donc ce qui est proposé au travers de cet amendement, c'est quelque part une opération de maintenance, mais dont on ne sait pas, dans le terme, si elle va continuer à profiter au propriétaire actuel.

Ce que l'on peut dire techniquement, cela a été également précisé, c'est que cette opération de maintenance permet de redonner un peu d'éclat, mais elle n'a pas été jugée ni utile, ni nécessaire, ni indispensable.

A l'opposé, la Municipalité aurait pu comprendre ce genre de coup de cœur sur la rue du Marché 8, parce qu'il y avait au moins deux raisons à ceci. La première raison, c'est le fait que là clairement on a dit qu'à terme, la rue du Marché 8 resterait en main communale.

C'est une option qui a déjà été prise aujourd'hui, dans le cadre du plan stratégique, elle deviendrait la maison des Autorités, la maison de réception et finalement un petit peu la maison citoyenne ou la maison de la population.

Et la deuxième raison qui aurait peut-être rendu pertinent ce type d'intervention sur la rue du Marché 8, c'est le fait que techniquement des échafaudages seront montés pour refaire l'ensemble de la toiture, donc on aurait pu profiter de ce type de synergie, mais on y a renoncé pour des raisons connues.

Voilà les raisons pour lesquelles la Municipalité ne combattra pas cet amendement, mais s'en remet à la sagesse du Conseil communal.

Il est procédé au vote sur l'amendement.

Le Conseil communal de Montreux refuse massivement cet amendement, avec quelques voix pour et quelques abstentions.

M. le Président Grégoire Furrer demande à M. Lionel Winkler, Président de la commission, d'expliquer la subtilité liée au point 6 des conclusions, dont Mme Irina Gote a parlé tout à l'heure.

M. Winkler déclare que la subtilité est relativement simple. La commission a aussi admis que la Municipalité, par ce préavis, ne répondait pas complètement au postulat de M. Olivier Mark. Mais la Municipalité a promis à la commission qu'elle y reviendrait dans le projet sur la parcelle Held en répondant complètement, à ce moment-là, au postulat de M. Olivier Mark.

Dès lors la commission, non pas pour aller contre la Municipalité puisque tout s'est vraiment très bien passé lors de cette séance, mais plus pour la forme, refuse la réponse de la Municipalité, puisqu'une autre réponse, plus complète, viendra dans un futur assez proche.

M. le Président Grégoire Furrer précise donc que si les conclusions sont acceptées ainsi, la réponse municipale est également acceptée.

Donc comme ce n'est pas la volonté de la commission, et peut-être pas non plus la volonté du Conseil, il propose de voter les conclusions du préavis, soit les points 1 à 5 et ensuite de faire accepter ou pas le point 6, soit la réponse municipale au postulat de M. Mark.

Il demande si le Conseil est d'accord avec cette manière de procéder, ce qui est le cas.

M. Lionel Winkler, Président de la commission, donne lecture des conclusions, points 1 à 5 :

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes. :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No. 14/2012 de la Municipalité du 11 mai 2012 sur l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de Fr. 3'400'000.- au maximum, afin de permettre la conservation de plusieurs bâtiments communaux, ainsi qu'une nouvelle répartition des services communaux dans les différents bâtiments administratifs existants et réponse au postulat de M. Olivier Mark demandant « une étude en vue de démarrer l'élaboration d'un nouveau projet d'hôtel de ville »,

Ouï le rapport de la commission nommée pour l'examen de son contenu,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les investissements décrits dans le présent préavis ;

2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 3'400'000.- au maximum ;

3. de couvrir cette dépense par les fonds disponibles de trésorerie ;

4. d'amortir directement cette investissement par le prélèvement d'un montant correspondant sur la réserve générale pour investissements futurs (compte No 9282.001);

5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes et conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à la majorité moins une abstention.

M. le Président passe maintenant au vote sur la réponse municipale au postulat de M. Olivier Mark. Il rappelle que la commission a refusé par 9 voix, 0 pour et 0 abstention, cette réponse municipale.

Le Conseil communal de Montreux refuse la réponse municipale au postulat de M. Olivier Mark à la majorité moins une abstention.

11.7. relatif à l'harmonisation de la participation des parents aux frais des APEMS (Accueil pour écoliers en milieu scolaire) de midi et de leur développement et à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 85'000.- pour la création d'un APEMS à Montreux-Centre ainsi qu'à un crédit complémentaire de Fr. 130'392.- pour son exploitation et pour couvrir l'évolution de ceux de Chailly et Chernex, déposé par la voie de l'urgence selon l'article 80 RCCom (15/2012) (rapp. : Mme Irina Gote);

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

Mme Irina Gote, Présidente de la commission, déclare qu'au début elle avait pensé rédiger un rapport court et concis, au vu des délais très brefs qui lui étaient imposés pour la rédaction et la remise du rapport.

Mais lorsqu'elle a appris que le rapport-préavis de la Municipalité n'était pas dans l'enveloppe du Conseil du jeudi, elle a changé d'avis. Mme Gote a dès lors pensé qu'elle se devait de transcrire en détail les préoccupations de la commission, qui au terme de plus de trois heures de séance, a pu comprendre les tenants et aboutissants de la politique d'accueil des écoliers, et cela vraiment dans les détails.

Voilà donc pour cette dernière précision.

La discussion est ouverte.

Mme Sabine Leyvraz donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

Le groupe Socialiste acceptera ce préavis avec enthousiasme et vous enjoint d'en faire de même.

Ces APEMS sont une nécessité pour un grand nombre de familles. A en croire la demande, beaucoup de parents sont à la recherche d'un accueil de midi pour leurs enfants. Nous nous devons de leur montrer que nous sommes prêts à créer plus de places dans ces structures à la rentrée d'août 2012. Comme notre camarade Irina Gote l'a rappelé en commission, les partis ont tous fait de l'accueil de jour de la petite enfance un thème central de leur campagne. C'est le moment pour nous tous de passer de la parole aux actes !

Je vous remercie pour votre attention ».

La discussion continue.

M. Patrick Aubort donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

C'est avec satisfaction que le groupe PLR accueille l'arrivée de ce préavis et ce pour quatre raisons :

1) Il répond au vœu du PLR d'offrir une infrastructure de prise en charge des enfants durant la pause de midi. Elle permet aux parents d'exercer une activité professionnelle, ce qui est indéniablement un avantage pour notre économie.

2) Le PLR souligne que s'agissant des tarifs proposés pour la prise en charge des enfants et la répartition des coûts projetés, la collectivité assume les deux tiers des dépenses et les parents participent à hauteur d'un tiers des coûts globaux. La collectivité ne doit pas être seule à soutenir cette infrastructure et la participation parentale nous semble juste et équilibrée.

3) Le PLR félicite la Municipalité pour cette gestion évolutive des APEMS qui tient compte des besoins. En effet, les demandes sont mouvantes en fonction de la mise en place de l'un ou l'autre des systèmes, que ce soit APEMS (accueil pour écoliers en milieux scolaires), AMF (accueil en milieu familial, mamans de jour) ou UAPE (unité d'accueil pour écoliers). Cela permet d'adapter les dépenses communales au plus près d'une utilisation réelle des infrastructures.

4) En dernier lieu, un bravo à la Municipalité pour avoir exigé la mise en place du système « Fourchette verte junior ». Même si visiblement cela ne coûte pas plus cher qu'actuellement, la santé de nos enfants n'a pas de prix.

Le groupe PLR vous invite donc à accepter ce préavis relatif au développement des APEMS.

Il se réjouit aussi de débattre du coût des autres structures telles que les AMF et surtout les très complexes UAPE lors de la séance de commission du postulat intitulé : Pour une harmonisation des tarifs de l'accueil parascolaire.

Je vous remercie de votre attention ».

La discussion continue.

M. Emmanuel Gétaz donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe Montreux Libre soutient la mise en place de ces nouvelles places de type APEMS.

En effet, elle répond, en partie tout au moins, à un objectif défendu depuis très longtemps par Montreux Libre.

Certes ce type d'infrastructure d'accueil est principalement financé par la commune. Mais l'on sait les bénéfices qu'elle peut en attendre sur le plan fiscal, grâce aux revenus des parents qui peuvent les utiliser.

Néanmoins, il est clair que le préavis que nous allons voter ne résoudra pas l'ensemble des besoins d'accueil d'enfants sur la commune.

A relever que le déplacement des enfants des Avants nécessitera un coûteux accompagnement par train depuis la gare des Avants et retour. La seule alternative à cet accompagnement serait le maintien de la classe des Avants, une question qui se posera sans doute, dès l'année prochaine, avec l'introduction de l'obligation de fréquenter l'école enfantine.

Nous vous invitons donc à voter ce préavis par voie d'urgence, et pour la transparence je déclare mes intérêts, je suis vice-président de la Société des Intérêts des Avants.

Je vous remercie ».

La discussion continue.

M. Marcel Jost donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Certes c'est pour nos enfants que la commune doit mettre en place des structures d'accueil et nous ne pouvons pas ne pas être d'accord avec ce principe, qui plus est quand cela vient du canton. Donc le groupe UDC accepte les APEMS telles que présentées.

Toutefois, nous sommes quelque peu surpris, à la lecture et à l'analyse du tableau ***FORFAITS MENSUELS,*** entre certains revenus et les prix facturés.

Pour simplifier, je me suis refait un tableau avec les chiffres réels, parce que le tableau présenté en page 8 prend en considération, au maximum 1 salaire et la moitié du deuxième salaire.

1 salaire

3'001.- revenu	1 enfant placé 4 jours par semaine	16 jours par mois	240.- par mois, 8 % /Salaire

Nous pouvons préciser sans se tromper que Fr. 3001.- de salaire mensuel ce n'est qu'un salaire mensuel d'une famille.

1 salaire et demi Fr. 7500.- est certainement comparable à 2 salaires pour un total de Fr. 9'000.-.

9'000.- revenu	1 enfant placé 4 jours par semaine	16 jours par mois	288.- par mois 3,2% /salaire

Et l'on s'aperçoit que de Fr. 3'001.- à Fr. 9'000.- la différence par mois pour 1 enfant n'est que de Fr. 48.--.

Dans le tableau tel que présenté, il nous semble que la famille qui se trouve dans le chiffre le plus bas est grandement pénalisée par rapport aux salaires nettement supérieurs, même s'il y a un fonds pour difficultés exceptionnelles.

Le groupe UDC souhaite qu'à l'avenir, la répartition des salaires/charges soit un peu plus étoffée que la présente.

Merci pour votre écoute ».

Mme la Municipale Jacqueline Pellet remercie pour les remarques et déclare que ce préavis s'inscrit dans le prolongement du programme de législature, dans lequel le souci de la Municipalité était d'étendre l'offre d'accueil parascolaire.

Cette offre d'accueil parascolaire, ce qui a été dit tout à l'heure, est très diverse entre APEMS, AMF et UAPE. On devra de toute façon revoir le tarif à la fois des AMF et des UAPE via le réseau, puisqu'elles appartiennent au réseau et dépendent de la loi sur l'accueil de jour des enfants.

En revanche, pour les APEMS, contrairement à ce qu'a dit M. Jost, la mise en place de cette structure-là ne vient pas du canton, mais vient du peuple, puisque la

votation avait demandé que l'on mette en place des structures d'accueil pour chaque enfant qui en a le besoin.
Actuellement, comme on le sait, il n'y a pas de loi d'application de cette votation, ce qui fait que les communes sont laissées dans le besoin de s'organiser relativement librement, puis que là on n'a pas de règles strictes ou de règles précises qui ont été arrêtées. Cela viendra sans doute à l'avenir et nous pourrons alors, à ce moment-là, prendre éventuellement d'autres dispositions.

Donc Mme la Municipale Jacqueline Pellet prend l'engagement ici, via le réseau REME, de retravailler, parce que c'est nécessaire après quelques années, sur les tarifs liés au réseau REME, et pour répondre à M. Jost de retravailler également avec la Municipalité les tableaux forfaitaires, puisque il est demandé une plus grande dispersion, cela peut être tout à fait envisageable.

Mme Pellet tient juste à rappeler qu'il y a un an exactement, nous avions zéro place d'accueil de midi. Il y a eu le rapport-préavis no. 17 qui a enclenché une machine, qui a fait qu'à la rentrée scolaire on avait 32 places. Très vite il a fallu les doubler parce qu'il y a eu une avalanche d'inscriptions et on a passé à 65, et avec ce préavis on arrive à une centaine de places pour la rentrée scolaire prochaine.

Mme la Municipale Jacqueline Pellet prend conscience de l'importance de ce dossier, elle remercie si le Conseil le vote, de façon à ce que l'on puisse aller de l'avant et que cette prise en charge des enfants puisse se faire au mieux, mais il faut savoir que l'on va continuer, probablement en fonction des besoins, en fonction des demandes, d'établir un chemin qui prendra de mieux en mieux ces enfants en charge.

En ce qui concerne les Avants, effectivement actuellement il n'y a pas suffisamment d'enfants pour maintenir la classe ouverte. Mme Pellet a bien précisé en commission que la situation restait à réexaminer d'année en année, en fonction des inscriptions nouvelles, en fonction des familles qui s'installeraient aux Avants, de façon que l'on n'ait pas besoin de faire cet accompagnement des petits dans le train et que l'on puisse, au mieux, garder la classe des Avants ouverte.

Ce ne sera pas le cas l'année prochaine, mais cela ne veut pas dire qu'elle est fermée définitivement. Et de toute façon la compétence est cantonale, comme le rappelle M. le Syndic Laurent Wehrli à Mme la Municipale Jacqueline Pellet, mais la commune peut faire pression, et on ne manquera pas de faire pression.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Mme Irina Gote, Présidente de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est à l'unanimité des membres présents, que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le rapport-préavis No 15/2012 de la Municipalité du 8 juin 2012 relatif à l'harmonisation de la participation des parents aux frais des APEMS (Accueil pour écoliers en milieu scolaire) de midi et de leur développement et à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 85'000.- pour la création d'un APEMS à Montreux-Centre ainsi qu'à un crédit complémentaire de Fr. 130'392.- pour son exploitation et pour couvrir l'évolution de ceux de Chailly et Chernex, déposé par la voie de l'urgence selon l'article 80 RCCom,

Ouï le rapport de la commission nommée pour l'examen de cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à harmoniser la participation des parents aux frais des APEMS de midi, à créer un APEMS à Montreux-Centre et à l'exploiter, à augmenter la capacité des APEMS de Chailly et de Chernex ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 85'000.- au maximum ;
3. de couvrir la dépense par les fonds disponibles de trésorerie ;
4. d'amortir l'investissement de CHF 85'000.- sur une durée de 5 ans ;
5. de couvrir en 2012 les dépenses liées au fonctionnement et à l'extension des APEMS de l'accueil midi de la Commune, et de voter à cet effet un crédit complémentaire de 130'392.- au budget 2012 ;
6. de porter aux budgets 2013 et suivants, sous réserve du rapport à produire sur les exercices 2010 à 2012 inclusivement, les montants nécessaires au fonctionnement des APEMS de l'accueil de midi de la Commune ;
7. d'autoriser la Municipalité à signer tout acte ou convention en rapport avec cette opération.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à la majorité moins une abstention.

11.8. relatif à la prise en considération ou non du postulat de M. Franco Meichtry se rapportant à l'étude en vue de la réalisation de trottoirs [de] type « Ville de Montreux » (rapp. : M. Christian Gaignat) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Franco Meichtry rappelle, en préambule, que ce postulat a pour but de solliciter une étude en vue de la réalisation de nouveaux trottoirs et donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Comment informer notre service de l'Urbanisme, comment lui faire savoir que les trottoirs des Villes évoluent et s'adaptent aux nouvelles habitudes de leurs utilisateurs, avec plus de contraste, de visibilité et de sécurité.

Par ce postulat, j'ai fait un copier-coller des trottoirs se trouvant en Ville de Genève, ils correspondent à toutes les attentes de ses habitants, à tel point qu'ils ont été baptisés : Trottoirs Type « Ville de Genève ».

A quand nos trottoirs Type « Ville de Montreux », offrant des meilleures conditions que les actuels, là est la vraie question !

Dans la lettre annonçant le début des travaux de la Zone 30 à Clarens, on pouvait lire : « Ces modifications sont destinées à améliorer la qualité de la vie et à renforcer l'identité et le caractère des rues et des places de Clarens ».

En 2009, faisant partie de la commission chargée d'examiner ce préavis, j'avais déjà soulevé le mélange des genres dans les revêtements de sol, enrobé noir pour les piétons et les voitures. Mon vœu formulé : différencier les trottoirs en ciment. Vœu accepté à la majorité.

Dernièrement, une interpellation en ce Conseil, nous a rappelé que le grand carrefour sur la rue Alexandre Vinet posait des problèmes sécuritaires pour les piétons.

En effet, avec l'augmentation des surfaces piétonnes, non différenciées des surfaces de roulement, nous assistons à un phénomène nouveau, les piétons se sentent en sécurité, heurtent les voitures en traversant les bandes passantes qu'ils partagent avec la circulation. Il y a une quinzaine de jour, une personne âgée est tombée sous un camion, je vous laisse imaginer !

Le groupe UDC et moi-même soutiendront ce postulat.

Je vous remercie ».

La discussion continue.

M. Patrick Aubort donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

J'étais membre de la commission. Je déclare mes intérêts, je suis entrepreneur paysagiste et architecte-paysagiste.

A la lecture du titre du postulat de notre collègue, ma curiosité a été fortement titillée. Surpris de cette grande ouverture d'esprit, mon imagination s'est mise à gamberger et je me suis même surpris à rêver :

Est-ce la proposition d'un concours d'idées pour trouver un moyen visant à lier de manière esthétique et cohérente l'urbanisme de notre commune, un lien entre les villages et la ville de Montreux ?

Est-ce le début d'un encouragement pour que la Municipalité trouve des solutions innovantes tant au niveau des revêtements, mais aussi au niveau du mobilier urbain?

Hélas, rien de tel ! Le développement de ce postulat a été une vive déception. Il propose tout bonnement d'imposer une solution unique. Au-delà des avantages et inconvénients techniques, des coûts, de mise en œuvre et d'entretien, largement débattus en commission, c'est le fait d'imposer une vision unilatérale sans alternative qui m'a fortement dérangé. Est-ce vraiment notre rôle de Conseiller communal ?

J'ai aussi eu une pensée pour tous les concepteurs qui nous ont concocté de magnifiques projets urbains tels que, entre autres, « La Rouvenaz », « Clarens Centre », « La couverture CFF de Territet » ou le réaménagement des Planches.

Que serait-il advenu de tous ces projets, si nous imposions une pensée unique en matière de choix des matériaux. Des trottoirs en béton moulé ? Où s'arrête l'urbain et où commencent les villages ? Pourquoi couler du béton alors qu'on peut imaginer de la pierre naturelle ? Le béton est partout, faut-il encore en mettre au sol ?

Bref, si le titre a le mérite de retenir l'attention, le contenu du postulat ne la retient pas. Je vous invite à rejeter ce postulat. Pas de pensée unique donc pas de trottoir unique, même en milieu urbain.

Je vous remercie de votre attention ».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Christian Gaignat, Président de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est par 1 voix pour, 6 voix contre et 2 abstentions que les membres de la commission ont refusé ce postulat.

Le Conseil communal de Montreux refuse ce postulat à la majorité moins quelques voix pour et quelques abstentions.

12. PREAVIS DE LA MUNICIPALITE

12.1. relatif à la reconnaissance de l'intérêt public régional et à l'adoption du principe d'un financement par la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) d'une étude d'opportunité et de faisabilité d'une ou de plusieurs fusions et/ou d'une gouvernance régionale au sein des dix communes de la Riviera (16/2012) (date de la séance d'information aux commissions des Conseils communaux, des communes membres de la CIEHL : le mardi 28 août 2012 à 18 h. 00 à La Tour-de-Peilz, Salle des Remparts – date de la 1ère séance de commission (*à confirmer*) : le mardi 28 août 2012 à 20 h. 30 à Montreux).

Pour que les choses soient claires, M. le Président Grégoire Furrer précise qu'une séance d'information aura lieu le 28 août à 18h00 à la Tour-de-Peilz. Les membres de la commission sont priés d'aller à cette séance. Ensuite la commission siègera pour étude et rapport. Il précise que le Président de la commission souhaite réunir les commissaires à l'issue de ce Conseil**.**

La discussion préalable est ouverte.

M. le Syndic Laurent Wehrli ne tient pas à allonger, vu les moments conviviaux à vivre à la suite de cette séance, mais il croit que ce préavis est relativement important, c'est une forme d'étape et il tient à le souligner.

Evidemment on aura l'occasion, après cette séance d'information, après les travaux de la commission, et quand cela reviendra devant le plénum, de certainement y revenir plus dans le détail.

Tous auront bien compris que cette étude est préparée dans le cadre de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman, la CIEHL. C'est donc le mécanisme CIEHL qui s'applique, à savoir que les 10 Conseils communaux, par ce préavis commun, sont appelés à la reconnaissance de l'intérêt public régional sur cette étude, afin de permettre, au Conseil administratif de la CIEHL, de libérer les montants nécessaires.

Mais évidemment qu'au-delà de la seule reconnaissance, le but du préavis est de pouvoir expliquer et présenter dans le détail l'objectif et le cahier des charges de cette étude. On aura certainement l'occasion dans le cadre de la séance d'information et de la séance de commission d'aller plus dans le détail si cela est souhaité, sur les modalités de l'appel d'offres qui a été lancé, sur l'analyse par un expert externe au Service des affaires intercommunales et à la Conférence des syndics qui a accompagné tout ce processus, avec un expert totalement externe au district, évidemment non partenaire à la réponse à cet appel d'offres, pour déterminer le groupe d'entreprises et les mandataires qui paraissaient les plus adéquats et les plus affirmés dans la réponse à ce cahier des charges.

On aura également bien compris, au niveau du titre qui est peut-être un long titre, que cette étude n'est pas une étude dans un premier temps politique. Cette étude vise clairement, dans la suite des premiers débats politiques dans notre région, dans quelle direction aller en regard des réalités des coopérations intercommunales. M. le Syndic rappelle que l'on a aujourd'hui 76 collaborations intercommunales entre les 10 communes de la Riviera. Certaines sont sous forme d'associations intercommunales, d'autres sous forme de conventions, d'autres sous forme encore diversifiées.

Il est donc clair que cette étude vise à faire un état de la situation et des avantages et inconvénients des différentes formules. Il rappelle encore ici que la motion du Conseiller communal d'alors, M. Pierre Rochat, demandait si une des solutions de gouvernance régionale ne serait-elle pas d'avoir une association intercommunale, une seule, mais à buts multiples. Evidemment c'est aussi un élément que l'on a intégré dans le cahier des charges de cette étude, afin de pouvoir faire une véritable analyse des faits, des chiffres, et des véritables avantages/inconvénients des différents modules.

Il sera évidemment largement le temps ensuite d'avoir un débat avec la population sur la base des résultats de cette étude, d'avoir un débat politique sur la ou les formules qui pourraient être retenues. Il ne faut pas aller plus vite en besogne. Ici il s'agit vraiment de pouvoir conduire cette étude.

M. le Syndic Laurent Wehrli oserait même dire, à titre personnel, le mot « enfin », depuis le temps que l'on parle de ces questions, il pense que c'est une belle étape. C'est une étape que la Municipalité se réjouit de pouvoir mener, avec également des spécialistes, des gens qui sont hors du microcosme régional, mais qui ont une belle expérience, y compris dans des fusions, même dans une fusion qui n'a pas fonctionné. C'est aussi important d'apprendre de ce qui ne fonctionne pas ou de ce qui n'a pas fonctionné.

Il est vrai que, plus près de nous, la commune de Bourg-en-Lavaux, s'y est prise à deux fois, mais ils ont largement appris de la première démarche, et ce sont des éléments sur lesquels on doit aussi pouvoir travailler.

M. le Syndic se permet, sans allonger encore, de bien préciser et de dire qu'il est vraiment à la disposition de M. Kundert. Ce qui fera certainement sourire quelques personnes, notamment ceux qui ont participé à la triste séance de la commission montreusienne sur le préavis MVT, dans la suite de la séance d'information à la Tour-de-Peilz. Il était en séance ce matin avec son collègue de la Tour-de-Peilz et il lui a déjà demandé une salle équipée, avec tables et chaises, et donc il y aurait possibilité, même si dans l'ordre du jour on avait mis Montreux, que si M. Kundert et les membres de la commission le souhaitent, de siéger dans la suite de la séance à la Salle des Remparts, dans une autre salle de séance à la Tour-de-Peilz. Mais un contact sera certainement pris pour organiser cela au mieux, afin que la commission puisse siéger dans les meilleures conditions possibles.

M. le Président Grégoire Furrer remercie M. le Syndic Laurent Wehrli et précise que c'est exactement la remarque qu'il voulait faire au début au sujet justement de ces questions d'intendance et pour éviter que le triste dernier épisode de cette séance à la Tour-de-Peilz ne se reproduise. M. le Syndic Laurent Wehrli a apporté ainsi toutes les réponses nécessaires et il est certain, en bonne intelligence avec M. Kundert, qu'une bonne solution sera trouvée.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis :

Présidence des Verts : M. Yves Laurent Kundert

Membres : Mmes Anne-Lise Bühler Borlat, Irina Gote, MM. Patrick Aubort, Felice Calvo, Denis Golaz, Marcel Jost, Pierre-Yves Nicoulaz, Christophe Privet, Bernard Tschopp.

13. DEVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET REPONSES DE LA MUNICIPALITE.

Avant de passer aux deux interpellations du jour, il y avait des réponses municipales à certaines interpellations dans l'enveloppe du Conseil et M. le Président demande s'il y a des remarques par rapport à ces réponses ?

M. Stéphane Barbey donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En date du 23 mai 2012, j'interrogeais la Municipalité sur l'état du bâtiment abritant le *Musée national de l'audiovisuel Audiorama* et sur la gestion de la fondation en charge de ce musée, sous le titre « Musée de l'Audiorama faut-il le laisser couler ? »

Les réponses données par la Municipalité à mes questions ne laissent malheureusement aucun doute quant à ses intentions : oui, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, la Municipalité entend bien laisser couler le Musée national de l'audiovisuel Audiorama ; la Municipalité ne veut en effet prendre aucune mesure pour résoudre les difficultés actuelles de ce musée situé sur le territoire communal.

Je suis donc extrêmement déçu et fâché contre l'abandon pur et simple par notre commune d'une collection historique de première importance.

J'ajoute que sur un plan humain, la légèreté de la Municipalité à considérer le travail de nombreux bénévoles afin de remettre en état des appareils historiques est parfaitement choquante ; vu l'état dans lequel elle entend garder l'immeuble, cela ne peut en conséquence qu'avancer rapidement la dégradation de la collection.

La question que je me pose maintenant est de savoir si le comportement de la Municipalité par rapport à la collection est conforme au droit ou non.

La commune est propriétaire de l'immeuble dans lequel se trouve le musée, ce qui signifie qu'elle est responsable des dégâts qu'elle occasionne aux occupants de ses locaux.

Je relève que les dégâts indiqués par la Municipalité ne correspondent pas à la réalité telle qu'elle m'est parvenue ; les appareils mouillés dont il est question sont des machines remises en état afin de permettre la transcription de documents sonores impossibles à lire autrement que sur ces machines ; ainsi c'est du matériel patrimonial et des documents sonores qui ont été détruits par de l'eau fuyant depuis les hauts de l'immeuble.

Je dois insister sur le fait qu'un préavis devait permettre des réparations afin d'éviter ce genre de conséquences de l'état de dégradation de l'immeuble, que ce préavis, émanant de la Municipalité, a été approuvé par le Conseil communal et qu'il avait ainsi force de loi ; la Municipalité ne l'a pas appliqué ; à l'instant, je m'interroge sur la question de savoir s'il n'y a pas au moins négligence de la part de notre Municipalité.

De plus, il faut savoir qu'il existe une loi de niveau cantonal, sur délégation de la Constitution fédérale suisse, qui oblige les communes à prendre soin des biens patrimoniaux sur leur territoire ; je ne suis pas pour le moment convaincu que cette loi ait été bien appliquée dans cette affaire.

Je demande en conclusion à la commune de prendre toute mesure pour protéger la collection comme elle le doit et de préparer, voire d'exécuter son déplacement dans des lieux sûrs, en attendant que l'exploitation d'un musée à un endroit à définir soit déterminée.

En ce qui me concerne, en tant que membre de la Commission de gestion, je lui demanderai d'analyser les circonstances exactes qui ont conduit au gâchis que je constate aujourd'hui ».

M. le Syndic Laurent Wehrli désire rebondir sur les propos entendus par rapport à la réponse à cette interpellation, pour signaler les tous derniers développements. On a eu deux heures de séance avec le nouveau Président et M. Nicolas, qui ne veut plus être conservateur mais qui s'occupe toujours de la collection, et dont on connaît les compétences et l'engagement.

Il y a eu deux heures de séance lundi. Ces deux Messieurs ont très clairement dit qu'ils ne savaient plus quoi faire, qu'ils avaient des idées, mais que toutes les idées qu'ils avaient – Bienne, Soleure, Sottens - personne ne rebondissait sur leur demande.

Ce qui fait que M. le Syndic a eu un entretien pas plus tard que mardi, en début d'après-midi, avec Mme Lyon. Il l'a sollicitée en fin de matinée pour pouvoir discuter avec elle, puisque que M. Ganiere disait notamment que Mme Lyon, en charge de la culture, considérait que ce qu'il faisait était très bien, mais qu'elle n'avait pas un centime à consacrer à cette opération.

On a appris lundi qu'à l'Office fédéral de la culture, M. Jauslin disait exactement la même chose, et que dans les récentes discussions avec les vrais partenaires responsables du maintien de ce patrimoine, à savoir ceux du monde professionnel concernés, la Télévision et la Radio suisse romande, respectivement Suisse, tous trouvent que c'est formidable mais tous disent par écrit qu'ils n'ont pas un centime à consacrer. Alors est-ce que vraiment cette collection est si intéressante et importante ?

M. le Syndic n'est absolument pas à même d'en juger. Il constate juste encore une fois et pas plus tard que lundi de cette semaine, que tous ceux qui devraient s'en occuper sérieusement et avec une mission claire, parce que c'est dans leur mission, et bien ils ne s'en occupent pas ! Et il ne le dit absolument pas pour M. Gagniere, M. Nicolas et tous les bénévoles qui consacrent un temps énorme à l'entretien et au maintien de ces pièces.

Mais M. le Syndic Laurent Wehrli dit ici clairement qu'il faut poser la question aux responsables, dans la mission qu'ils ont par rapport à la loi suisse sur la communication, respectivement dans le cadre des concessions qu'ils ont obtenues de l'OFCOM, pourquoi ils trouvent tous cela formidable mais qu'ils ne mettent pas un centime pour cela ?

Et la question qui vient directement derrière, est-ce à la commune de Montreux, à ses habitants, d'assumer à contrario, un patrimoine qui n'est pas montreusien ? Il est vrai qu'il est situé ici, on peut se réjouir du fait qu'il a été pendant toutes ces années à Montreux, mais en l'occurrence qui sommes-nous pour juger que ce patrimoine est absolument indispensable si les spécialistes eux-mêmes, les premiers concernés, ne font rien pour entretenir et garder ce patrimoine.

M. le Syndic insiste encore, pour qu'il soit bien compris, il ne fait aucune critique aux gens qui tentent par tous les moyens de faire vivre cette fondation, mais qui sont actuellement dans une situation délicate.

M. le Syndic Laurent Wehrli a pris des engagements lundi après-midi auprès de M. Ganiere et de M. Nicolas, de prendre un certain nombre de contacts.

Il en a eu un, pas plus tard que mardi, avec Mme Lyon. Il va continuer à le faire, mais il ne faut pas dire à la commune que c'est elle qui est responsable de ceci quand les premiers responsables n'assument pas leurs responsabilités. Il pense qu'il faut aussi le dire et aussi être clair.

Au demeurant, on a cru comprendre, et M. le Syndic parle sous le contrôle de Mme Edith Willi et de M. Alain Feissli qui l'accompagnaient lors de la séance de lundi, ils ont cru comprendre, d'après les propos de M. Nicolas, que les dégâts d'eau qui certes ont été un véritable problème, notamment par la nécessité de déplacer plusieurs appareils dans l'immeuble, de sécher un certain nombre d'éléments, qu'il n'y avait pas eu de mise en péril des pièces majeures de la collection, mais peut-être que M. Nicolas ou d'autres personnes ont dit autre chose à M. l'interpellateur. Il est vrai qu'il y avait quelques téléviseurs, qu'ils ont en certaine quantité, qui avaient été un peu plus abîmés, mais ce qui ne posait aucun problème par rapport au véritable patrimoine qui à nouveau devrait être géré et assumé par ceux qui doivent le faire.

Néanmoins, M. le Syndic insiste, on continue à aider ces gens, on continue à chercher des solutions, mais dans le respect de qui doit être responsable de quoi. Il tenait simplement à profiter de l'occasion pour le repréciser.

M. le Président relève qu'il y avait d'autres réponses aux interpellations.

M. Lionel Winkler donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je remercie la Municipalité pour sa réponse au sujet du remplacement des places de parc par des arbres.

Eh oui, comme le dit l'adage, tel est pris qui croyait prendre ! C'est en effet le Conseil communal qui a accepté l'exécution de ces travaux au travers de la commission ad hoc, qui avait rendu son rapport signé par l'interpellateur lui-même !

Alors avec un soupçon de mauvaise foi, je dirais qu'avec la centaine d'objets figurant depuis 10 ans dans les préavis d'entretien du patrimoine, il pouvait bien en avoir un ou deux qui m'échappent.

Ceci dit et plus sérieusement, vous l'aurez bien compris, l'interpellation allait plus loin dans la réflexion, ces quelques places ayant été prises comme exemple.

La réponse de la Municipalité ne me permet pas de dissiper ce cruel sentiment d'érosion, certes lente, mais érosion tout de même des places de parc en ville de Montreux.

Bien sûr que les projets de développement de stationnement en ouvrage et en périphérie sont tout à fait louables, en particulier lors des grandes manifestations à Montreux. Mais d'un côté plus pragmatique, je ne suis pas certain que les deux projets qui vont nous être présentés, Chailly et Parc Donner, de par leur situation géographique, répondent parfaitement aux besoins quotidiens de tout un chacun allant faire ses courses à Montreux par exemple.

Nous allons bientôt récupérer à la Place de la Paix les 100 places de parc publiques existantes avant la construction ainsi que 100 places privées, dans ce même parking souterrain. C'est très bien en particulier pour ce quartier de commerces.

Mais je pense que nous devons tous rester attentifs et prendre en considération, dans les projets futurs, l'évolution démographique générale et donc l'évolution qui en découlera inéluctablement du transport individuel.

Je ne ressens pas cette vision dans la réponse municipale, mais peut-être n'ai-je pas tout compris ou n'ai-je pas su lire entre les lignes.

Toujours est-il, et même s'il y aura de beaux arbres à Renens, c'est à Montreux que beaucoup d'entre nous souhaitent y faire leurs courses ou boire un café, et donc y parquer. Que ce soit en deux ou quatre roues !

Je vous remercie de votre attention ».

M. Alioune Diop donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Suite à la réponse formulée par la Municipalité de Montreux à mon interpellation, je souhaite l'informer, ainsi que le Conseil communal, sur les derniers développements de l'activité de fitness en plein air en Suisse romande.

Aujourd'hui et après 2 ans d'activité, le fitness en plein air du Grand-Saconnex est plébiscité par la majorité des habitants de la ville.

Fort de son succès, il enregistre une fréquentation oscillant entre 90 et 200 heures par mois en fonction des saisons.

D'autre part, de nombreux emails provenant des utilisateurs et reçus par la Municipalité ou l'entreprise installatrice, font état du contentement de la population, surtout grâce à la gratuité, le plaisir et l'autonomie que procure le site de fitness en plein air.

D'autres entités, comme la ville de Genève, ont d'ores et déjà planifié l'installation de ce type de concept pour la saison 2012-2013.

Concernant maintenant le problème de localisation et le manque de place, une solution idéale peut être proposée : en effet, afin de ne pas monopoliser un espace certes restreint (moins de 100m2), un parcours de santé peut être envisagé où les appareils sont disposés sur un cheminement piétonnier privilégiant ainsi la promenade et l'activité physique douce. La surface nécessaire au sol est de seulement 3m2 par appareil. En adoptant cette solution, l'efficacité du concept est préservée et la place au sol optimisée.

Comme alternative la Municipalité mentionne l'Urban Training. Très en vogue actuellement cette activité peut être complémentaire à un fitness de plein air, mais elle ne le remplace pas.

En effet, son efficacité musculaire est relative car celle-ci n'emprunte que le matériel urbain existant. Cette pratique est une bonne solution pour les habitants aimant les activités de groupe.

Il faut néanmoins relever que 85% de la population plébiscite le concept fitness en plein air grâce à sa gratuité, mais aussi et surtout, grâce à l'autonomie qu'il propose.

En effet, les utilisateurs peuvent en tout temps se rendre sur le site de fitness et pratiquer de l'exercice physique, ce qui n'est pas le cas de l'Urban Training, dont la pratique est réglementée par des horaires et un coach.

En conclusion, le concept du fitness en plein air, de par sa gratuité, son efficacité et son autonomie, est un des outils les plus performants en termes d'encouragements au sport.

Son assortiment, judicieusement élaboré avec le corps médical, participe au maintien de la forme physique de toutes les tranches d'âge et offre un lieu de rencontre où les différentes générations se rencontrent et tissent des liens. Il participe également à la valorisation de l'image communale.

Je regrette donc que la Municipalité n'entre pas en matière sur le développement d'installations de ce type. Merci ».

La parole n'est plus demandée.

M. le Président passe aux interpellations de ce jour.

13.1. interpellation de M. Olivier Blanc au sujet de la ferme de la rue du Port.

M. Olivier Blanc donne lecture de son interpellation :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le Conseil communal a accepté un plan partiel d'affectation prévoyant le maintien de la ferme de la rue du Port.

En novembre 2011, la Municipalité nous a informés, en réponse à une interpellation de M. Franco Meichtry, qu'elle avait ordonné, par mesure de sécurité, l'enlèvement des tuiles et que ces travaux avaient été effectués par substitution.

Il se trouve, que depuis lors, la ferme n'a plus de couverture. On sait que, dans une telle situation, un bâtiment se dégrade rapidement.

Ne parlons pas la langue de bois et ne jouons pas les naïfs :

Laisser un bâtiment se dégrader et expliquer ensuite qu'il est en trop mauvais état pour être rénové est une stratégie connue. On ne peut donc se défendre de l'impression que le propriétaire fait tout pour que ce bâtiment tombe en ruine, de façon à pouvoir ensuite le démolir.

Je pose donc à la Municipalité la question suivante :

- La Municipalité prévoit-elle d'imposer au propriétaire de prendre des mesures en vue d'éviter que le bâtiment ne se dégrade et, à défaut de réactions positives de sa part, d'effectuer les travaux à sa place ?

Je remercie par avance la Municipalité de sa réponse ».

M. le Municipal Christian Neukomm répond à l'interpellation de M. Olivier Blanc en ces termes :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

- En préambule la Municipalité rappelle sa communication du 14 décembre 2011 concernant le même objet, par laquelle elle faisait état des pourparlers menés avec le propriétaire en vue d'une refonte partielle du PPA "Rue Gambetta – rue du Port" offrant davantage de droits à bâtir, tout en confirmant le statut conservatoire de la ferme. Actuellement ces pourparlers sont toujours en cours et la décision d'approbation préalable du Plan partiel d'affectation est suspendue auprès du canton.
- En ce qui concerne le mauvais état du bâtiment relevé par M. l'interpellateur, plusieurs interventions ont été conduites dans le courant de l'année 2011, de façon à garantir la possibilité, à terme, de réhabiliter tout ou partie de cette bâtisse. Principalement, les tuiles ont été déposées de la toiture afin d'assurer la stabilité de la charpente, l'avant-toit sur la rue du Port diminué de son porte-à-faux et les accès dans la propriété totalement sécurisés. A ce stade, ces mesures provisoires permettent de protéger la possibilité d'une réaffectation de la ferme dans le sens de la volonté du Conseil communal.
- Les interventions dont il est fait état ci-dessus ont bel et bien été engagées par la Commune et par substitution, le propriétaire contestant toujours le statut conservatoire adopté par votre Conseil. Ainsi, la Municipalité rappellera que pour l'heure, elle a déjà dû avancer un montant de quelques 40'000.- francs de façon à assurer la mise en œuvre des mesures idoines. A supposer, contre toute attente, qu'il soit nécessaire d'entreprendre tout prochainement de nouveaux travaux de consolidation, la Municipalité sera dès lors dans l'obligation de déposer un préavis auprès du Conseil afin d'en assurer le financement.
- La Municipalité conclut qu'en l'espèce, elle a fait entreprendre toutes les mesures adéquates et proportionnées dans le but de respecter la décision du Conseil communal de février 2011 attribuant un statut conservatoire à la « Vieille ferme » de Clarens.

  En conclusion, il n'est nullement dans les intentions de la Municipalité de favoriser l'adage : « Qui veut noyer son chien dit qu'il a la rage ». Je vous remercie de votre attention ».

13.2. interpellation de M. Olivier Gfeller au sujet de sa question écrite concernant l'accès aux rives du lac.

« Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Il y a deux mois j'ai déposé une question écrite concernant l'accès aux rives du lac. Je demandais à la Municipalité ce qu'elle avait l'intention de faire au vu du calendrier d'intention annoncé par la Municipalité de la Tour-de-Peilz. J'ai pu lire une réponse de la Municipalité dans le numéro 615 du Régional.

Comme il est d'usage lors d'une réponse à une question ou à une interpellation, j'en remercie l'auteur, soit en l'occurrence l'hebdomadaire le Régional.

Remerciements d'autant plus vifs que la réponse m'inspire cette autre intervention, au plus grand désespoir de ceux qui errent en ce moment sur les rives de la soif !

Plutôt que l'aménagement des rives, la Municipalité évoque un sentier alternatif qu'elle souhaite remettre en état. Je connais ce cheminement pour l'avoir découvert lors d'une séance de commission. Par souci de transparence vis-à-vis de notre Conseil et de la population de la commune, je pose les questions suivantes :

- La Municipalité peut-elle nous en dire plus sur ce cheminement, par exemple en fournissant une carte permettant à tout le monde de se rendre compte à quel point cet itinéraire s'éloigne des rives ? Si c'est le cas, je la remercie de nous fournir ce document avec quelques données susceptibles de nous intéresser, notamment les déclivités maximales, la hauteur à laquelle ce sentier culmine ainsi que sa longueur.

- Puisqu'une « remise en état » est évoquée par le Municipal de l'Urbanisme dans cet article, l'exécutif va-t-il déposer un préavis ou ces aménagements ne dépassent-ils pas les compétences municipales, soit 50'000 francs ?

Merci de votre attention ».

M. le Municipal Christian Neukomm remercie M. l'interpellateur de ces éléments qui font l'objet de sa nouvelle interpellation, et lui précise que la réponse à sa question écrite n'a pas été oubliée.

Il rappelle simplement que dans le règlement du Conseil communal, une réponse écrite doit être naturellement donnée, mais il n'y a pas de délai comme pour une interpellation à laquelle il doit être répondu séance tenante. On a donc pris un peu plus de temps.

Quant à l'interview que le journaliste du Régional a demandée à M. Neukomm, il n'avait guère d'autre possibilité que de lui donner des éléments que tous connaissent, puisque dans les réponses au postulat et motion, on a très clairement expliqué la position de la Municipalité à ce jour.

Néanmoins, puisque M. Gfeller amène un certain nombre d'éléments techniques, il va bien entendu être répondu de manière précise et complète, à toutes les demandes nouvelles, par le biais d'une réponse écrite.

14. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

M. le Président Grégoire Furrer rappelle que nous sommes tous conviés au TMR. On est attendu non pas dans le théâtre, mais dans les ateliers du théâtre, où un apéritif et un buffet ont été préparés et ensuite on ira, et il espère que tous viendront, à l'After Party qui se déroulera à Decalqu'ai, qui est un nouveau lieu alternatif culturel à Montreux.

Certains le connaissent déjà. C'est un endroit avec plein d'ateliers de photographie, de musique, etc., et qui est vraiment très intéressant. Il se trouve sur le quai no 1 de la gare de Montreux.

Et l'association Decalqu'ai viendra se présenter tout à l'heure lors de l'apéritif, et il invite à y aller autour des 22h00 – 22h30, un petit concert de jazz étant prévu.
Pour ceux qui avaient demandé des billets pour le Montreux Jazz et qui s'étaient inscrits lors du dernier Conseil, ils peuvent venir les chercher auprès de la secrétaire du Conseil.

M. le Président rappelle encore que dans l'enveloppe du Conseil il y a une déclaration d'intérêts, conformément au règlement et que l'on est invité à transmettre cette déclaration d'intérêts, dûment remplie, à notre huissier M. Jean-Michel Talon.

Mme la Municipale Edith Willi aimerait faire un petit complément à l'invitation qui a été adressée à Mesdames et Messieurs les Conseilleurs communaux. C'est le cinéma Hollywood, par l'intermédiaire de M. Moser, qui invite à passer ce samedi 23 juin au cinéma Hollywood, d'une part pour visiter les locaux et assister à une projection en 3D. Mais le complément d'information qu'elle voulait faire c'était aussi pour le lancement de l'abonnement à Fr. 100.- que tout citoyen montreusien peut acquérir maintenant soit directement au cinéma ou également dans les locaux de MVT, soit dans le pavillon se trouvant sur les quais de Montreux.

M. le Syndic Laurent Wehrli tenait juste à informer les membres concernés du bureau et de la Commission communication et organisation de Conseil communal, qu'on va leur écrire tout prochainement pour la date planifiée fin août début septembre, date qui doit être encore validée, pour que comme il l'avait dit à la commission Duplo et quand il a rencontré la CCO, le nouveau bureau et cette commission puissent être réunis pour débattre de l'avenir de cette salle de l'Aula.

Les démarches qui ont été faites avec l'école vont l'être maintenant avec le bureau et la commission, afin de pouvoir réfléchir ensemble au projet, qui va faire l'objet d'un préavis cet automne, de réfection de cette salle, en vue d'une salle à usages multiples, mais notamment salle du Conseil communal.

M. le Syndic voulait juste préciser que comme il s'y était engagé la date arrivera avant fin juin.

M Patrick Aubort tient à remercier M. Grégoire Furrer pour sa Présidence et pense que l'on peut l'applaudir.

Applaudissements de l'assemblée.

M. le Président Grégoire Furrer remercie à son tour M. Patrick Aubort ainsi que toutes les personnes présentes.

La parole n'est plus demandée.

M. le Président lève la séance à 20h20 sous les applaudissements de l'assemblée.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président :	La secrétaire :
Grégoire FURRER	Charlotte Chevallier